



DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL ♦ N° 27/2026

<u>Nombre de conseillers</u>	En exercice : 15
	Présents : 14
	Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un avril, le Conseil Municipal de la Commune de LAPLUME dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Séverine COUDERT, Maire.

Présents : MMES COUDERT Séverine, GAICHIES Chantal, MINATO Sylvie, PERRET Laurence, GRAS Mireille, DESROUSSEAUX Valérie, LARVOL Katell, STROH Anna.
MM LABADIE Jean-Marc, GUINEDOR Christophe, BÉNARD Cédric, PAILLET Michel, MUSSOTTE Cédric, CASONATO Vincent.

Absent : M. BIOLATO Jean-Paul.

Secrétaire de séance : M. LABADIE Jean-Marc.

Date de convocation : 8 avril 2026

OBJET : MODIFICATION DE TARIF 2026 – HALLE PENNAVIENNE

Madame le Maire expose au conseil municipal :

Vu la délibération du conseil municipal en date du 6 décembre 2022 fixant les tarifs de location des salles de la Halle pennaviennne,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2024 modifiant les tarifs de location de la Halle pennaviennne suite à la réhabilitation et les travaux effectués dans ce bâtiment,

Considérant qu'il y a lieu de revoir le tarif de location de la salle aux associations de la commune,

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver les tarifs suivants :

TARIFS SALLE DES FÊTES	Habitant de la commune	Habitant hors commune	Association de la commune	Association hors commune
Location le week-end	400,00 €	800,00 €		800,00 €
Location 1 jour en semaine	100,00 €	200,00 €		200,00 €
Participation aux frais (seulement pour les associations de la commune)			Gratuit les 2 premières occupations puis 100,00 € les suivantes	
Montage et démontage de l'estrade	100,00 €	100,00 €	Gratuit	100,00 €
Option ménage				150,00 €
Caution pour la salle				800,00 €
Caution pour le ménage				150,00 €

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, avec 2 voix contre, 12 voix pour :

- **DÉCIDE** d'appliquer les tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} mai 2026.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

A Laplume, le 22 avril 2026.

Le secrétaire de séance

Jean-Marc LABADIE

Le Maire,

Séverine COUDERT

